

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PREMANON

Séance du 20 mars 2014.

L'an deux mil quatorze, le 20 mars, à 18 H 30, le Conseil Municipal, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard REGARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 13/03/2014

Date d'affichage : 31/03/2014

PRESENTS : B. REGARD, M. MASSON, V. BOUVRET, J.C. LAMY-QUIQUE, J.L. PROST, P. SCHIAVI, N. MARCHAND, J. PUTELAT, E. PICHON.

EXCUSES : S. NIVEAU qui donne procuration à V. BOUVRET, T. MONNIER-BENOIT qui donne procuration à J.C. LAMY-QUIQUE, E. BARBE

Secrétaire de séance : Jean-Louis PROST.

Le Maire ouvre la séance du conseil municipal et avant d'aborder l'ordre du jour souhaite effectuer une déclaration puisque cette réunion est la dernière de la présente mandature.

« Mes chers Collègues,

Cette séance que j'ai l'honneur et le plaisir d'introduire est, vous le savez, un peu particulière, puisqu'elle sera la dernière de cette mandature, mandature qui est passée bien vite et qui a été une fois encore très intense.

Je voulais souligner en ma qualité de Maire combien j'ai apprécié d'exercer ces fonctions à vos côtés. Merci à Véronique BOUVRET, adjointe, à Michel et Jean-Claude, adjoints, qui ont été tout au long du mandat très impliqués, d'une disponibilité qui nous a permis d'être toujours parfaitement représentés dans les instances et les réunions.

Merci à Véronique BOUVRET et à Evelyne PICHON et à tous les conseillers qui ont suivi avec rigueur les travaux de commission et les séances de conseil municipal et profiter, à cet instant de mes propos, pour remercier les conjointes des conseillers qui ont eu à supporter leurs absences. Vous dire également combien j'ai apprécié dans votre engagement votre sens de l'intérêt général et puis souhaiter à ceux qui ont décidé de raccrocher de profiter de leur nouveau temps libre et à ceux qui ont choisi de se représenter au suffrage de ce printemps d'obtenir satisfaction de la part des électeurs.

Un grand merci aux services administratifs qui ont fait preuve de compétence et d'engagement à mes côtés. C'est rassurant pour les élus de se sentir épaulé par des services performants.

Nous allons donc maintenant sans plus attendre débiter notre dernière séance qui sera consacrée essentiellement aux finances. Il m'est paru, et l'ensemble des conseillers municipaux en ont aussi pensé ainsi, qu'il était responsable de voter le budget avant les élections pour que, quelque soit les résultats, l'équipe en place puisse faire fonctionner la Commune sans une latence liée au vote du budget ».

APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.02.2014 :

M. MASSON demande où en est le transfert du personnel de la patinoire à la communauté de communes dans le cadre du projet de construction de l'espace des mondes polaires.

Le Maire fait part des discussions avec la communauté de communes et de la réunion de ce jour avec les agents concernés pour les informer et les entendre sur ce transfert qui sera effectué au 15/04/2014.

Dans l'attente de l'intégration de ces agents dans le fonctionnement de l'espace des mondes polaires, il leur sera proposé d'effectuer des missions sur les structures suivantes : SAEM SOGESTAR (animation, office de tourisme), SMDT, communauté de communes et sur la commune pour des remplacements ou renforts notamment en accueil de loisirs.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans remarque.

2014-012 : FINANCES : ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2014 :

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal les montants des subventions proposées par les membres de la commission « FINANCES » lors des réunions du 13/02 et 13/03/2014.

Les membres de la commission FINANCES proposent de maintenir les montants 2013 à l'exception de deux associations qui sont notamment intervenues dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires : le VVT massif Jura et le ski club de Prémanon.

Un ajustement a été effectué au vu des résultats financiers 2013 pour la crèche des petits randonneurs et le CCAS.

Ces subventions seront versées dès lors que les associations auront présenté leur bilan 2013 et leur projet 2014.

Le Conseil Municipal, vu l'avis des membres de la commission « FINANCES », après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2014 conformément au tableau ci-après.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2014 à l'article 6574 et 657362.
-

Associations	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ADAP VTT Massif Jura	2 180	2 250	2295	2341	2385	2435
Amicale des donneurs sang	140	140	140	140	140	140
APEI	170	170	175	175	175	175
Chorale du Mont Fier Prémanon						
Comité d'Animation : fonctionnement	1 560	0	0	1000	1500	700
Comité d'Animation : exceptionnelle						
Comité Haut Jura (FNACA)	45	45	45	45	45	45
Coopérative école primaire	3 620	7 635	0	3575	0	4910
Crèche Les Petits Randonneurs	36 000	86 619	89400	89400	62000	65500
Ecole privée des Rousses *	240	225	230	230	230	230
Ecole privée de Morez *	45	45	45	30	30	30
Les Amis des Orgues	500	500	510	520	530	530
Musée Paul Emile VICTOR	580	600	610	610	620	620
OFF.NAT.ANCIENS COMBAT	45	45	45	45	45	45
Pôle Nordic						
Secrétaires de Mairie	45	45	45	45	45	45
Ski-Club Prémanon	3 170	3 300	3365	3432	3500	3570
SPA Morez	150	150	155	0		
Trans'Organisation	840	840	860	860	1000	1000
Union Instrumentale Bois d'Amont	350	350	360	360		
Orchestre d'harmonie Septmoncel						
CCAS	3 840	3 000	4200	4000	4000	2600
APACE collège Rousses Verstauffamilles		85	85		510	1020
O'JURA			800	800	800	800
Pétanque club PREMANON			500	300	300	300
LES MAINS CORNEES				150	150	150
Rêve d'un soir						
Tour de Franche Comté						
FNATH						
Sclérosés en plaque			110	110	110	110
Festival du rire						
Resto du cœur	100	100	110	110	110	110
Semons l'espoir	100					

Vincent TEAM		1 500				
Solidarité peuple Haïtien		200				
Lycée ARBEZ CARME Bellignat		50				
Collège des Rousses					85	
Nathan graine de soleil						
Ligue contre le cancer						
Tour de France		770				
Téléthon 2009		50				
NYON ST CERGUE RETRO			150			
A. Handicapés Physi. Et Sensoriel						
AD Veuves et veufs 39						
PEP 39						
Assoc scolaire cultu et spor						
Association Valentin Haüy					50	
TOTAL	53 720	108 714	104 235	108278	78360	85065

2014-013 : FINANCES : FISCALITE : vote des taux 2014 :

Le Maire informe le conseil municipal que les membres de la commission « FINANCES » réunis les 13 février et 13 mars, au vu du projet de budget 2014, proposent de maintenir les taux 2013 pour le présent exercice.

Il ajoute que les bases prévisionnelles ont été augmentées par les Services de l'Etat de 0.9 %.

Un débat s'instaure au cours duquel les membres présents donnent leur avis.

Le conseil municipal, vu l'avis des membres de la commission « FINANCES », après avoir entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'appliquer les taux de fiscalité 2014, sans augmentation, ainsi qu'il suit :

Impôts	Taux	Produits attendus
Taxe d'habitation :	15.25	327 570 €
Taxe foncière sur propriété bâtie :	13.45	197 715 €
Taxe foncière sur propriété non bâtie :	23.19	18 459 €
CFE	15.61	36 605 €
TOTAL PRODUIT		580 349 €

2014-014 : FINANCES : BUDGET PRIMITIF M 14 2014 :

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal la proposition de budget primitif M14 2014 préparée par les membres de la commission « FINANCES » les 13 février et 13 mars.

Le Maire présente les dépenses et recettes par chapitre tant pour la section de fonctionnement que d'investissement et détaille les principales dépenses et recettes. Il précise que les Services de l'Etat n'ont pas transmis le montant des dotations 2014 (DGF) et qu'une estimation a été réalisée en prenant en compte les informations sur leur diminution. Le Maire ajoute que sur un montant de dépenses d'investissement de 1.5 M€, il est prévu un emprunt de 514 000 € soit une part d'autofinancement de 1 M€.

E. PICHON souhaite avoir des explications sur les règles d'application des indemnités des élus. Le Maire rappelle ces modalités qui prennent en compte le nombre d'habitants de la commune. Prémanon est située dans la strate des communes de 1000 à 3499 habitants. C'est le conseil municipal qui décide ensuite du montant des indemnités.

N. MARCHAND déclare qu'il s'abstiendra sur le vote du budget primitif en raison du montant prévu pour les travaux de l'espace des mondes polaires (790 000 €) et plus particulièrement en raison des places de stationnement envisagées à proximité de ce futur bâtiment qui lui paraissent insuffisantes eu égard au projet et d'une mention floue sur les documents portant sur une « poche » de parking. Il pense que ce point a été sous-estimé en raison de la complexité de prévoir le nombre de visiteurs et de la difficulté de les intégrer au projet (lot peu enrichissant). D'autre part, il regrette l'absence de présentation de ce dossier par les architectes et la communauté de communes comme il l'avait demandé et comme l'avait demandé la Commune.

Le Maire rappelle que lors des nombreuses réunions sur ce projet, il a insisté sur ce point précis (les stationnements) afin de trouver un fonctionnement satisfaisant tant pour les riverains que pour les visiteurs. Cette même réflexion a eu lieu pour le stationnement des bus qui déposeront les visiteurs à proximité du bâtiment et pourront se garer sur des places réservées.

Le Maire rappelle à N. MARCHAND que lors de l'adoption, à l'unanimité, de la convention de mandat entre la commune et la communauté de communes, le 31/10/2013, il a voté pour en faisant des remarques sur le stationnement et le peu de marge de manœuvre sur les objectifs fixés par rapport au montant prévisionnel des travaux. Le Maire souligne que le montant des aléas est important et en fonction du résultat de l'ouverture des plis, cela peut redonner une certaine marge. Quant à la « poche » de stationnement prévue sur les plans, il s'agit de places supplémentaires qui pourront être créées dans l'éventualité d'une insuffisance. Enfin, comme cela se passe sur des hauts lieux de fréquentation, des emplacements peuvent être envisagés à l'extérieur du centre bourg pour les jours de sur-fréquentation et ainsi ne pas venir perturber la vie locale.

M. MASSON précise que les places de stationnement envisagées sont identiques à celles existantes actuellement.

V. BOUVRET ajoute que ce sujet a été souvent abordé par les responsables et techniciens du projet pour trouver un fonctionnement satisfaisant.

Après ce débat, le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget chapitre par chapitre, conformément aux articles L.2312 et 2312.2 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, vu l'avis des membres de la commission « FINANCES », vu les résultats du compte de gestion 2013, après avoir entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré,

- Adopte par 10 voix pour et 1 abstention le budget primitif M14 2014 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 557 298 € et en section d'investissement à 1 563 171.43 €.
- Autorise le Maire à contracter les emprunts destinés au financement des investissements et à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Maire déclare que l'ordre du jour du présent conseil municipal est terminé et demande s'il y a des questions.

J.L. PROST souhaite savoir où en sont les discussions sur la construction d'un bâtiment pour les PEP21 (Les Jacobeys) et la mise à disposition gratuite d'un terrain par la Commune.

Le Maire, avant de répondre précisément à la question posée, souhaite rappeler l'origine du projet. Les PEP21 ont effectué, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, une étude de faisabilité pour la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de leur bâtiment actuel.

Le Maire rappelle que l'association des PEP21 assure l'accueil des enfants de Prémanon en extra scolaire (vacances scolaires) et c'est la dernière association qui intervient dans ce domaine sur le

territoire communal. Elle génère une activité économique importante ainsi que de nombreux emplois.

L'étude rendue pour la mise aux normes évaluait le montant des travaux à 8 M€. La capacité financière de remboursement des PEP21 a été évaluée à 150 000 €. Sa capacité à mobiliser des partenaires financiers est faible. A l'issue de cette étude les PEP21 ont décidé la fermeture de l'établissement au 31/08/2014 si aucune autre solution n'était trouvée.

La communauté de communes a été associée à cet audit dès le départ et à assurer une part du financement.

Afin d'éviter la fermeture de l'établissement et maintenir l'activité (les emplois, l'aide aux familles) la communauté de communes a lancé une réflexion sur la construction d'un bâtiment neuf, plus petit et avec un coût de fonctionnement très réduit.

Une étude a été commandée à un cabinet d'architecture sur un bâtiment de 120 lits pouvant accueillir simultanément 4 classes et permettant également un remplissage touristique par l'accueil de familles et de groupes.

La communauté de communes a interrogé la commune pour trouver un terrain sur son territoire. La commune est propriétaire d'une parcelle chemin d'Amont classée en zone AU2 du PLU à la sortie du village.

La communauté de communes, sur la base de maître d'ouvrage, a mobilisé les partenaires financiers pour l'obtention de subventions et avec le bénéfice dégagé par la structure a évalué le montant de l'emprunt maximum à contracter.

Les partenaires financiers sont venus présenter leurs modalités de participation qui, si elles ne sont pas toutes connues ou certaines à ce jour, les montants qui pourraient être attribués ne permettent pas, avec l'emprunt possible, d'assurer la totalité du financement.

Lors de la dernière réunion de travail, la somme de 1.2 M€ restait à financer, et la communauté de communes a déclaré qu'elle ne pouvait pas assurer ce financement.

Au cours de cette même réunion, une autre possibilité de montage financier est apparue en lien avec la SOCAD du Jura qui a la possibilité de financer des projets sur des périodes plus longues. Une analyse complémentaire a été lancée dans ce sens.

A l'heure actuelle avec les éléments connus, il semble difficile de voir aboutir ce projet.

Néanmoins, si les PEP21 venaient à mettre fin définitivement à son activité, la Commune devra très vraisemblablement mettre en place un accueil de loisirs durant les vacances scolaires afin de répondre à la demande et aux besoins des familles. Ce nouveau service aura un coût important pour la Commune, coût beaucoup plus élevé que de mettre à disposition gratuite un terrain nécessaire à la construction d'un bâtiment neuf.

L'emplacement qui pourrait être retenu donne la possibilité d'une activité « fil neige » pour les enfants sur le terrain communal, les PEP21 utilisant comme maintenant leurs véhicules pour transporter les enfants sur les Jouvencelles.

Cet emplacement, à proximité du centre bourg, continuerait à générer une activité économique pour la Commune (patinoire, musée) et pour les commerces et maintiendrait les emplois.

Dans le financement prévisionnel, le produit de la vente de l'actuel bâtiment est inclus. Par contre, le terrain est situé en zone UBs dont la vocation est l'accueil d'équipements touristiques, ce qui ne permet pas de transformer le bâtiment en appartement.

Le Maire déclare qu'il serait dommage que, si le projet de construction d'un bâtiment neuf n'aboutit pas, l'association des PEP21, après modification du PLU, vende le bâtiment et le transforme en logements au lieu de réaliser un projet lié au tourisme.

Voilà résumé l'état actuel des réflexions lancées sur ce projet.

La séance est levée à 20H15.